



Mairie de Visan
Place du Jeu de Paume
84820 VISAN
Tél : 04.90.28.50.90
Fax : 04.90.28.50.99
communication@visan-mairie.com

VISAN INFO HEBDO

Mercredi 8 Avril 2020

SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
CHEZ VOUS**

ARRET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT

Depuis plusieurs mois, une réflexion avait été engagée sur la pertinence de couper l'éclairage public sur une partie de la nuit. Cela d'une part pour réduire l'empreinte carbone sur la planète et d'autre part pour dégager des économies substantielles pour les finances de la commune. Pour se faire, certains travaux sont nécessaires, tous les quartiers n'étant pas équipés d'horloges astronomiques.

Dans cette période de confinement, le moment nous paraît tout à fait approprié pour le mettre en place à titre expérimental. Ainsi confiné.es, nous ne sommes pas censés avoir besoin d'éclairage public la nuit ! N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques !

VACANCES SCOLAIRES : CENTRE DE LOISIRS

Dans le cadre du service spécifique aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise, nous vous informons que la Communauté de Communes propose un accueil pour l'ensemble du territoire de la CCEPPG :

- Du 13 au 26 avril 2020 à l'Ecole Jules Ferry de Valréas pour les habitants/professionnels de l'Enclave
- Du 20 avril au 3 mai 2020 à l'Ecole Emile Loubet de Grignan pour les habitants/professionnels de la Drôme

Vous trouverez en pièce jointe la note éditée par la CCEPPG.

Note de la préfecture de Vaucluse

« Les vacances de printemps débuteront pour le département de Vaucluse ce samedi 11 avril 2020. Pour faire suite au courrier de M. le Préfet de Vaucluse du 6 avril 2020 concernant l'accueil des enfants des personnels soignants et ceux dont la liste qui vous a également été transmise, je vous précise que vous pouvez éventuellement compléter votre ouverture dans les conditions réglementaires des temps extra scolaires par la semaine actuelle pour les enfants résidents du département du Gard ou la semaine du 27 avril au 3 mai pour ceux résidents du département de la Drôme.

Il est préconisé dans la mesure du possible et pour limiter les risques que l'animateur référent d'un groupe de 10 enfants au maximum soit en poste tous les jours d'ouverture de l'accueil depuis l'arrivée du premier enfant jusqu'au départ du dernier de son groupe même si l'amplitude horaire dépasse son rythme habituel de travail. Il est pour cette même raison préconisé que les enfants accueillis restent dans le même groupe pendant toute la durée de l'accueil.

Pour ce qui concerne les documents administratifs des enfants qui ne sont pas habituellement accueillis dans votre structure vous pourrez solliciter auprès des parents un dossier d'inscription assoupli avec a minima une fiche sanitaire de liaison et les coordonnées des parents et de toutes personnes autorisées par eux à venir chercher leur enfant.

Pour vous faciliter les déclarations pour les vacances de printemps et pour nous permettre de collecter l'ensemble des éléments liés à cette période, je vous remercie de renseigner le formulaire joint en cliquant sur le lien ci-dessous :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdQ0qx01eXrp8-0iEaAzl1DRQd4qpVbpQob8tHn3KAJQpQErw/viewform?usp=sf_link
Les éléments collationnés dans ce fichier nous serviront de déclaration exceptionnelle, nous n'utiliserons pas le logiciel TAM pour ces vacances. »

EN BREF

+ Les services de la commune continuent de fonctionner. N'hésitez pas à téléphoner au 04.90.28.50.90 ou contact@orange.fr

+ Pas de marché à Visan vendredi. L'épicerie est ravitaillée en produits frais.

Deux producteurs de Visan vous propose leurs produits :

- Fruits et légumes : La Ferme de l'Estau 06.99.01.62.13
- Fromages de chèvres : La ferme Le Truffier Vert 06 80 23 29 37

+ Commerces ouverts sur Visan : Epicerie (seulement le matin), les deux boulangeries, le tabac-presse, la pharmacie